

Avis adopté à la séance plénière du 11 mars 2020

Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Nous sommes seulement à quelques jours de la marche pour le climat 2020, qui doit se tenir le 14 mars. L'année qui vient de s'écouler a été marquée par une forte mobilisation des jeunes autour des enjeux climatiques, de la multiplication des manifestations en ce sens et la puissante volonté des jeunes générations d'être entendues à ce sujet.

Il s'agit de revendications portées par toute la société et face auxquelles les gouvernements ne peuvent plus faire la sourde oreille et se doivent d'agir.

C'est à ce titre qu'intervient, en France, la Convention citoyenne pour le climat qui, au-delà de constituer une innovation démocratique, permettra d'aboutir à des solutions pour réduire les émissions françaises de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

Le gouvernement devra donner suite à ces propositions pour être à la hauteur des enjeux.

Le groupe soutient la préconisation qui encourage le gouvernement à faire l'analyse des mauvais résultats récoltés, suite à la mise en place du premier volet de la stratégie nationale bas carbone, pour en comprendre les causes et adapter les solutions en conséquence.

Nous devons sortir de la technique visant à reporter les objectifs d'une année sur l'autre en espérant rattraper le retard avant l'échéance 2030.

Plus globalement, la mise en œuvre de mécanismes de contrôle annuel des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone permettrait d'accompagner et d'aiguiller le gouvernement dans la transition vers la neutralité carbone, et lui permettre de respecter ses engagements.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté favorablement cette résolution.